

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement du centre scolaire Saint-Benoît Saint-Servais se développe sur quatre axes : l'éducation à la citoyenneté, l'expression et la motivation dans les études, le recours didactique aux moyens modernes de communication, l'ouverture au monde extérieur. Il concerne les composantes de la communauté scolaire : les jeunes et leurs parents, les enseignants, les éducateurs, la direction et le pouvoir organisateur.

I. ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ

La structure de pilotage de toute l'institution est un modèle participatif. Du conseil de degré en passant par le conseil de direction jusqu'au conseil d'administration et à l'assemblée générale, des enseignants y siègent en étant élus par leurs pairs. Ensemble et à différents niveaux de responsabilité et de prises de décision, ils collaborent à la mise en œuvre des missions éducatives et pédagogiques. Ils sont un exemple qui peut être pris comme référence pour les élèves qui, grâce au conseil des élèves, peut relayer à d'autres instances leur vision d'une école qui doit sans cesse s'adapter et relire ses pratiques. L'école est par excellence un microcosme qui apprend aux jeunes les processus démocratiques de la société d'aujourd'hui et qui outille de moyens pour construire de manière citoyenne la société de demain.

1. ÉDUCATION À LA RESPONSABILITÉ ET AU RESPECT DES PERSONNES

Action 1

La communauté scolaire reconnaît le conseil d'élèves comme organe de représentation des élèves. Sont notamment privilégiés les élections des délégués, leur formation, les lieux et heures de réunion.

Action 2

La communauté scolaire manifeste de manière privilégiée sa solidarité et son attention aux autres notamment à travers

- l'aide apportée aux absents,
- la prise en charge des élèves en difficulté,
- le rattrapage,
- le tutorat (parrainage par un aîné),
- le fonds social du Collège (financé par l'association des parents et par l'association des anciennes et des anciens),
- l'encadrement des élèves de 1ère par ceux du deuxième degré.

Action 3

La vie en commun suppose qu'élèves, parents, enseignants, éducateurs et membres du personnel créent un climat de convivialité et de dialogue où la violence est exclue, où les différences sont respectées, où la politesse et la courtoisie se marquent au quotidien. La formation des éducateurs, des professeurs et des élèves à la lutte contre la violence fait partie de cette perspective.

2. ÉDUCATION AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Action 4

L'apprentissage de la citoyenneté en se voyant confier la responsabilité de son local classe tant en ce qui concerne son esthétique, sa propreté que sa consommation énergétique, est une caractéristique du collège. On fera en sorte que les élèves voient dans l'exercice de cette responsabilité une étape primordiale de l'édifice de la société solidaire promue par le projet d'établissement. Cette solidarité veillera à s'étendre à la bonne gestion des lieux communs, tels la cour, le réfectoire, le CCM, les salles d'étude...

L'éveil de l'intérêt des élèves aux questions écologiques et leur prise en compte passe par le souci d'éviter les gaspillages de tous ordres, par l'attention à la propreté et à l'embellissement des lieux de vie, par le tri des déchets. Cette attention relève de toutes et de tous ; c'est aussi une manière de respecter le travail du personnel de maintenance et du personnel d'entretien.

3. ÉDUCATION À LA COMMUNICATION

Action 5

Le dialogue entre les différents acteurs de la vie du Collège est une manière d'éduquer à la communication notamment par la création et la mise à jour de panneaux d'information, par des informations ponctuelles, par la formation spécifique à la communication.

II. EXPRESSION ET MOTIVATION DANS LES ÉTUDES.

1. PROJETS QUI DONNENT SENS À L'APPRENTISSAGE

Action 6

Les éducateurs, les professeurs et les élèves s'engagent dans des projets de classe et de niveau

- qui donnent du sens à l'apprentissage scolaire
- qui favorisent l'interdisciplinarité
- qui ouvrent aux dimensions culturelles, humanitaires ou sociales
- qui rassemblent élèves, éducateurs et professeurs et suscitent l'investissement du plus grand nombre.

Les éducateurs, les professeurs et la direction favorisent la formation à la gestion de projets. La direction soutient l'organisation du travail interdisciplinaire.

2. DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Action 7

Les éducateurs, les professeurs et les élèves sont attentifs à s'engager dans la formation à la communication et à l'expression.

Action 8

L'école affiche une volonté de permettre aux élèves d'utiliser le plus souvent possible le centre cybermédia et toutes ses annexes afin de combler en temps de travail efficace une grille horaire à 29 heures, des temps de midi, des heures de fourche imprévues...

Les éducateurs, les professeurs et les élèves développent l'autonomie scolaire par l'initiation aux procédures

- de gestion du stress
- de prise de notes
- d'auto-évaluation

Action 9

La communauté scolaire révèle les talents des élèves pour en susciter l'expression et le partage.

3. ÉDUCATION AU CHOIX

Action 10

La communauté scolaire aide l'élève à se construire une image positive de lui-même

Par degré, les PIA, les bulletins sur deux ans, les informations d'orientation et tout ce qui relève du projet personnel...

- permettent à l'élève de se constituer un projet à long terme
- l'invitent à poser et à finaliser des choix cohérents en fonction de ses goûts et de ses aptitudes, notamment en veillant à une évaluation prospective.

Action 11

La communauté scolaire offre aux élèves les moyens d'accéder à une information claire et complète sur les options organisées dans les études secondaires et supérieures.

Action 12

Les professeurs et la direction proposent des options :

- qui développent des capacités cognitives générales
- qui équilibrent les matières
- qui stimulent le sens critique et l'esprit humaniste
- qui autorisent l'éclairage pluridisciplinaire.

III. RECOURS DIDACTIQUE AUX MOYENS MODERNES DE COMMUNICATION

Les mots-clefs d'autonomie et d'ouverture qui sous-tendent les axes définis dans ce projet d'établissement se retrouveront dans les différents projets liés à l'élaboration d'un Centre Cybermédia et au développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la communication au Collège.

Grâce à ces outils, les élèves auront la possibilité, soit individuellement, soit en groupe classe, de naviguer sur le réseau Internet et d'utiliser les moyens multimédia pour chercher de l'information et pour réaliser, grâce à des outils informatiques de pointe des travaux personnels ou de groupes sous diverses formes (texte, pages Web, CD-ROM, vidéo,...) et cela dans le cadre d'une pédagogie centrée sur l'apprenant et son autonomie.

Ces nouvelles technologies de l'information et de la communication permettront d'améliorer la communication à l'intérieur du Collège et vers le monde extérieur et ainsi d'aider élèves, éducateurs, professeurs et parents dans leur démarche éducative.

Action 13

La direction veille à encourager les formations diverses des professeurs ayant trait à l'utilisation des nouvelles technologies et à leurs applications pédagogiques;

Elle organise une journée pédagogique spécifique sur les nouvelles technologies, avec une information touchant toutes les branches et encourage une méthodologie centrée sur l'acquisition des compétences;

Elle veille à développer l'aspect pédagogique de l'Intranet Collège et encourager les initiatives de partage des expériences pédagogiques via l'Internet.

Action 14

La communauté scolaire veille, suite à une enquête, à une alphabétisation généralisée des élèves à l'utilisation des outils informatiques de base (traitement de texte et tableur) et des outils multimédia (accès à l'Internet et utilisation du courrier électronique); Elle implique les élèves dans l'élaboration de l'Intranet et du site Web et favorise au maximum l'utilisation de ces ressources en associant les élèves à l'animation du Centre Cybermédia.

Action 15

L'accès des parents au CCM est favorisé pour des formations aux nouvelles technologies en vue d'une aide plus efficace à leurs enfants.

Action 16

Tous les acteurs du Collège (direction, professeurs, éducateurs, élèves, parents, associations liées à l'école,...) sont invités à participer à la création d'un site Web, nouvelle forme d'Échos de nos activités et lieu de rencontre particulier ouvert au monde.

IV. OUVERTURE AU MONDE EXTÉRIEUR

1. OUVERTURE AUX RÉALITÉS POLITIQUES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES CONTEMPORAINES

Action 17

Tous les membres de la communauté scolaire veillent à proposer des possibilités d'engagements individuels et collectifs et à diversifier les moyens d'information.

La participation à des opérations de solidarité comme les Îles de Paix, la sensibilisation aux actions humanitaires, la collaboration avec Amnesty International et Oxfam, le partage avec les plus démunis représentent les moyens prioritaires de cette action.

L'attention à l'actualité mondiale, l'organisation de journées à thèmes ouvrent aussi aux réalités contemporaines.

Toutes ces activités sont réalisées à l'initiative et avec le discernement et l'évaluation de la communauté scolaire.

2. ORIENTATION AU TERME DES ÉTUDES SECONDAIRES

Action 18

Dans l'esprit de l'article 32 du décret du 24 juillet 1997, la direction, les éducateurs et professeurs prévoient, à l'intention des élèves du 3ème degré, des temps consacrés à l'information sur les études supérieures et à l'aide aux choix des études et professions : collaboration avec les centres d'orientation et d'informations en 5ème, rencontres avec des étudiants et des professionnels, stages chez des professionnels pour les élèves qui le souhaitent en 6ème.

Le centre P.M.S., les parents, les anciennes et les anciens élèves ainsi que les anciens professeurs sont les partenaires privilégiés dans la préparation et l'organisation de ces opérations.

3. FORMATION DE LA PERSONNE DU JEUNE AU PLAN MORAL ET SPIRITUEL

Action 19

Direction, éducateurs et professeurs proposent des moments d'intériorité et d'ouverture sociale au cours de chaque année scolaire.

Des activités sont adaptées à chaque niveau

- réollections d'une journée ou d'une demi-journée en 1ère et 2ème ;
- contacts avec des personnes handicapées en 3ème ;
- temps consacrés à l'éducation affective et sexuelle en 3ème et 4ème,
- journées de connaissance de soi et du groupe en 4ème ;
- retraites, sensibilisation à l'engagement pour un monde plus juste et pour un monde de paix et de respect de la Création en 5ème et 6ème.

D'autres sont proposées à l'ensemble du Collège, notamment animations de carême, conférences.

Tout en respectant la liberté de chacun, la prise en charge de ces activités relève de la responsabilité de tous.

4. SÉJOURS À L'EXTÉRIEUR ET ÉCHANGES

Action 20

En tenant compte du bien commun, direction, éducateurs et professeurs invitent les élèves à se mettre en projet pour entrer en contact avec d'autres cultures, modes de vie et environnements, tant en Belgique qu'à l'étranger.

L'organisation de séjours et échanges intègre :

- l'accès de tous les élèves
- la liberté pour chaque enseignant et éducateur de s'y investir selon ses attentes et ses compétences
- le travail en équipe pour la préparation et la prise en charge.

La direction veille à la répartition équilibrée des projets sur toute la scolarité et elle établit des balises pédagogiques et budgétaires dans chaque cas.

V. PARTENARIAT PEDAGOGIQUE

Ecoles Fondamentales Saint-Benoît Saint-Servais, Saint- Jean, Saint-Paul

Action 21

1. la réalisation d'activités en commun pour les élèves et/ou les équipes éducatives.

Action 22

2. l'échange de documents pédagogiques

Action 23

3. des formations d'enseignants en commun

Action 24

4. des visites d'élèves du primaire dans le secondaire

Action 25

5. accueil des enseignants du secondaire au fondamental, périodes de concertation entre les équipes éducatives.